

Paris, le 26 novembre 2021,

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Bilan du DuoDay 2021**

**Une mobilisation sans précédent et plus de 17 000 duos concrétisés**

**sur tout le territoire**



**DuoDay, c’est l’évènement européen durant lequel une personne en situation de handicap compose, le temps d’une journée, un duo avec un professionnel pour découvrir son poste, ses missions et son environnement de travail.**

**La 4e édition nationale a eu lieu le 18 novembre dernier pendant la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), avec deux objectifs : lever les idées reçues sur le handicap et ouvrir les portes des employeurs en générant des opportunités professionnelles.**

**Pour Sophie CLUZEL, *« Véritable temps fort de la Semaine européenne pour l’emploi des personnes handicapées, le DuoDay est devenu un évènement incontournable avec cette année, plus de 30 000 offres d’accueil déposées par les employeurs sur la plateforme ! Les dirigeants ont définitivement réalisé que cette opération leur permettait de sensibiliser leurs managers et l’ensemble des collaborateurs à la diversité des situations de handicap au travail, mais aussi de découvrir de nouveaux talents ! Dès la fin de la journée, certains ont proposé à leurs duos des perspectives de stages ou de contrats. »***

**L’ampleur du succès de DuoDay se confirme en 2021**

Comme en témoigne le nombre d’offres d’accueil enregistrées sur la plateforme *duoday.fr* cette année, **l’opération rencontre un véritable engouement tant des employeurs que des personnes en situation de handicap.**

**Cette année encore la mobilisation de l’ensemble des partenaires sociaux économiques autour du secrétariat d’état au handicap a été totale**: ALGEEI (Association Laïque de Gestion d’Etablissements d’Education et d’insertion), service public de l’emploi (agences pôle emploi, réseau des cap emploi et des missions locales), organismes de formation (universités, centres de reconversion, centres de formation des apprentis, institut médico éducatif..), établissements médicaux sociaux et particulièrement les ESAT, associations d’étudiants handicapés, réseaux d’employeurs (Agefiph, Fiphfp, Les entreprises s’engagent, le Manifeste pour l’inclusion, les entreprises adaptées et toutes les autres associations de dirigeants).

Les chiffres de participation illustrent ce succès de l’édition 2021.

Ont ainsi été recensés sur la plateforme *duoday.fr* :

* **9 110 employeurs** inscrits
* **30 252 offres** de duos proposées par ces employeurs (contre 18 481 en 2019)
* **30 165 personnes en situation de handicap** inscrites (contre 19 632 en 2019)
* **3 294 structures accompagnant des personnes** impliquées.
* **17 000 duos enregistrés sur la plateforme duoday.fr** (soit plus de 32% par rapport à 2019) et des milliers d’initiatives et **de duos supplémentaires organisés dans toute la France et non référencés sur la plateforme *duoday.fr*.**

Selon l’étude Opinion Way menée auprès des participants de la dernière édition DuoDay 2020, **10% des duos formés ont abouti dans les 3 mois à des offres de stage, d’apprentissage et d’emploi**. DuoDay, outre l’opportunité inédite d’initier des rencontres pour changer le regard sur les personnes en situation de handicap, est également un **formidable levier vers l’emploi.**

**La plateforme** [***duoday.fr***](https://www.duoday.fr/) **et la hot line dédiée gérées par la structure médico-sociale Algeei** facilitent le bon déroulé de l'opération en permettant notamment d'obtenir des conventions de stage ou des attestations d'assurance pour les personnes accueillies. Cette année ce sont **près de 55 000 appels** qui ont été traités par la plateforme téléphonique, soit plus de **30% d’appels entrants supplémentaires** par rapport à l’an dernier.

Le Secrétariat d’État chargé des Personnes handicapées rappelle **l’importance pour les employeurs et les personnes mobilisées de s’identifier et de s’inscrire sur cette plateforme nationale dédiée**.

**La mobilisation pour l’emploi des personnes en situation doit se poursuivre tout au long de l’année**

Outre les mesures visant à renforcer l’employabilité des personnes handicapées et celles permettant d’ouvrir davantage les employeurs au handicap, le Gouvernement a développé, au titre du plan France Relance, **des aides incitatives visant à favoriser le recrutement** des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge.

L’Aide à la Mobilisation des Employeurs pour l’Embauche des Travailleurs Handicapés (AMEETH) est attribuée aux employeurs privés à l’occasion de l’embauche en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ou en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de plus de 3 mois, d’un salarié ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Cette aide dont le montant peut aller jusqu’à 4000 euros, s’applique aux recrutements réalisés **jusqu’au 31 décembre 2021**. 23 000 recrutements dont 64% en CDI ont déjà eu lieu depuis le début de l’année.

Par ailleurs, une aide exceptionnelle allant jusqu’à 8 000 euros et sans limite d’âge pour les personnes en situation de handicap, est accordée aux entreprises pour les embauches d’apprentis dont les contrats sont signés entre juillet 2020 et **juin 2022.**

----

**Contact presse Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées :**

[**seph.communication@pm.gouv.fr**](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)

----

**Contact presse ALGEEI :**

Sophie ROY / [**sophie.roy@algeei.org**](mailto:sophie.roy@algeei.org) / 07 85 56 73 93

**A propos de l’ALGEEI (Association Laïque de Gestion d’Etablissements d’Education et d’insertion) :**

L’ALGEEI assure la création, la gestion et le développement des établissements et services sociaux et médico-sociaux en partenariat avec les administrations publiques, les collectivités territoriales, ainsi que les différents représentants des organismes sociaux.

Dans le respect des principes de laïcité, l’ALGEEI a pour missions de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico-sociales.

L’ALGEEI gère aujourd’hui 27 établissements et services. Elle assure la prise en charge de plus de 4000 personnes accueillies ou accompagnées, enfants, adolescents ou adultes, et emploie plus de 800 salariés en Lot-et-Garonne et Landes.

Plus d'informations sur [www.algeei.org](http://www.algeei.org) / Suivez l’ALGEEI sur Facebook,Twitter et Linkedin

----

**Contacts presse Agefiph**

Julie Chaouat / [**jchaouat@lebureaudecom.fr**](mailto:jchaouat@lebureaudecom.fr) / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofoletti / [**g-cristofoletti@agefiph.asso.fr**](mailto:g-cristofoletti@agefiph.asso.fr) / 06 21 65 41 96

**Une image contenant texte, clipart

Description générée automatiquementA propos de l’Agefiph**

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2020, l'Agefiph a financé plus de 223 400 aides et services. Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) / Suivez l’Agefiph sur Twitter [@Agefiph\_](https://twitter.com/Agefiph_)

----

**Contact presse FIPHFP**

Léa Valleix / [**lea.valleix@tbwa-corporate.com**](mailto:lea.valleix@tbwa-corporate.com) / 06 30 69 50 16

**A propos du FIPHFP**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d’emploi légal dans la Fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2020.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins *: “il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget”* (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) / Suivez le FIPHFP sur Twitter [@FIPHFP](https://twitter.com/FIPHFP) et Linkedin@[FIPHFP](https://www.linkedin.com/company/fiphfp/)

----

**Contact presse Pôle emploi :**

Jennifer Reglain / [**jennifer.reglain@pole-emploi.fr**](mailto:jennifer.reglain@pole-emploi.fr) / 07 77 28 15 46



**À propos de Pôle emploi :**

Pôle emploi est l’opérateur public de référence du marché de l’emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l’établissement s’engage à garantir l’accompagnement des demandeurs d’emploi dans leur recherche d’emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s’appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

----

**Contact Presse Cap emploi :**

Carole POIROT / [**carole.poirot@cheops-ops.org**](mailto:carole.poirot@cheops-ops.org) / 07 88 32 86 24

**A propos de Cap emploi :**

Le réseau des Cap emploi se sont 98 organismes de placement spécialisés présents sur l’ensemble du territoire et plus de 2200 salariés qui accompagnent les personnes en situation de handicap et les employeurs. Acteurs du Service Public de l’Emploi, les Cap emploi ont deux grandes missions : l’accompagnement vers l’emploi et l’accompagnement dans l’emploi des travailleurs en situation de handicap. L’expertise des Cap emploi se fonde sur un principe de compensation en lien avec le handicap et en complémentarité avec le droit commun. www.capemploi.info